

Département du NORD  
Arrondissement de  
DUNKERQUE  
Canton d'HAZEBROUCK  
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2024**

Date de la convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

Nombre de membres

**En exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 15**

Le Conseil municipal s'est réuni salle René CASSIN, sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 29 mars 2024 dont un exemplaire a été diffusé sur le site de la commune.

Madame Catherine WILLEMS secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales procède à l'appel nominal des élus.

**Etaient présents :**

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Christophe LOUVEAU, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON  
M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal, ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité. Les membres procèdent à la signature.

## 1. Fiscalité 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;  
Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :  
(15 voix POUR)

- **FIXER** les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

		<b>BUDGET 2024</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	Base	765200
	Taux voté (en %)	36.40
	<b>Produit (en €)</b>	<b>278 533</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	Base	86100
	Taux voté (en %)	47.21
	<b>Produit (en €)</b>	<b>40 648</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	Base	33 400
	Taux voté (en %)	18.08
	<b>Produit (en €)</b>	<b>6038</b>

## 2. Vote du compte de gestion 2023 - Ville

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;  
Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :  
(15 voix POUR)

- **DECLARER** que le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier de HAZEBROUCK, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

-

## 3. Vote du compte administratif 2023 - Ville

L'exécution du budget 2023 est globalement positive. La commune comptait 1419 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (données INSEE).

**En section de fonctionnement :**

- **Les dépenses réalisées de l'exercice s'élèvent à 984 289 € ;**
- **Les recettes réalisées de l'exercice s'élèvent à 1 327 072.72 € ;**
- **Le résultat des réalisations de l'exercice est de 342 783.72 €**
- Tenant compte des résultats antérieurs (445 098.98 €), **le solde d'exécution cumulé s'élève à 787 882.70 €**
  
- 56,87 % des prévisions budgétaires en dépense ont été exécutées ;
- Les dépenses de personnel nettes représentent 52,06 % des dépenses réelles totales de fonctionnement pour un montant de 481 645.61 € (dépenses au 012 déduction faite des atténuations de charges) ;
- 76,68 % des recettes prévues au BP ont été effectivement encaissées.

**En section d'investissement :**

- **Les dépenses réalisées de l'exercice s'élèvent à 514 664.08 € ;**
- **Les recettes réalisées de l'exercice s'élèvent à 337 262.85 € ;**
- **Le résultat des réalisations de l'exercice de 177 401.23 €**
- Tenant compte des résultats antérieurs (-97 881.64 €), **le solde d'exécution cumulé s'élève à -275 282.87 €**
  
- 44,76 % des dépenses prévues ont été consommées en tenant compte des crédits reportés sur l'exercice 2023 ;
- En recettes, le taux atteint 82.75 % des prévisions budgétaires.

Les indicateurs de gestion budgétaire pour la commune sont les suivants :

- **Stock de la dette au 31 décembre 2023 : Le capital restant dû est de 550.000 €.**

La dette représente 386.00 € par habitant : la commune maintient une situation financière saine.

- **Fonds de roulement de la commune :**

Il permet de couvrir le décalage entre encaissements des recettes et décaissements des dépenses. Estimé à 609 373.14 € au 31 décembre 2023, il représente 429.44 € par habitant.

- **Moyenne des charges :**

Les charges réelles de fonctionnement ont diminué par rapport à 2022 et s'élèvent à 984 289 € (CA 2022 : 990 529.36 €) soit 693.65 € par habitant.

Les intérêts de la dette bancaire s'élèvent à 13 455.64 € : leur conséquence dans le fonctionnement de la commune représente 9.48 € par habitant.

- **Moyenne des produits :**

**La commune bénéficie de recettes réelles de fonctionnement de 1 327 072.72 €** en 2023 soit 935.21 € par habitant (en 2022 : 934.45 €).

Le produit fiscal est de 294.96 € par habitant (CA 2022 : 270.41 €) avec 418 553 € au 73111).

A ces ressources s'ajoutent entre autres, la dotation de solidarité de la CCFL (306 677.73 €), l'attribution de compensation de la CCFL (33 102 €) et le FNGIR (60 774 €).

- **La capacité d'autofinancement brute :**

Elle correspond à l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses. C'est la première ressource pour financer des investissements. Elle s'élève à **342 783.72 €** en 2023 soit 241.56 € par habitant.

**VU :**

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'arrêt du compte administratif par délibération du Conseil Municipal ;

Le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 ci-annexé (*Annexe 3*) ;

Le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

**ETANT PRECISE** que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote mais ne peut assister au vote du compte administratif (Article L. 2121-14 du CGCT et CE, 18 novembre 1931, Leclert et Lepage, recueil Lebon 992) ;

**CONSIDERANT QUE :**

L'exercice 2023 a permis de dégager un résultat cumulé en fonctionnement d'un montant de **787 882.70 €** et un résultat cumulé en investissement de **- 275 282.87 € hors restes à réaliser** ;

Le résultat d'ensemble de l'exercice 2023 (y compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, respectivement de 34 383.20 € et 46 209.29 €) est de **524.420.92 €**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **ARRETER** le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023
- **VALIDER** les éléments ainsi soumis ;
- **RECONNAITRE** la sincérité du compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **ARRETER** les résultats définitifs pour l'exercice 2023.

#### **4. Affectation des résultats 2023 - Ville**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**  
**(15 voix POUR)**

- **REPRENDRE** à hauteur de 275 282.87 €, le résultat en dépenses d'investissement et l'inscrire au compte 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté sur l'exercice 2024 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 528 981.85 €, le résultat de report d'excédent de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 – Solde antérieur reporté en fonctionnement sur l'exercice 2024 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 258 900.85 €, le résultat en recettes d'investissement et l'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé sur l'exercice 2024 ;

## **5. Vote du budget primitif 2024 - Ville**

Tenant compte des objectifs de la Municipalité et du passage à la nomenclature comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les orientations budgétaires pour l'année 2024 sont les suivantes :

**1/ En section de fonctionnement**, les crédits prévisionnels de charges courantes sont toujours calculés au plus juste et tiennent compte de prévisions conséquentes compte tenu de l'inflation sur les postes de dépenses d'électricité, de gaz et d'eau et ce, malgré des comportements responsables et la mise en place d'une programmation des chauffages dans chaque bâtiment communal en fonction de l'occupation.

Les opérations de curage de fossés et de fauchage des accotements sont programmées.

La mission archivage confiée au Centre de Gestion du Nord se poursuit. Une dépense de reliure des registres des actes d'état civil est prévue afin de satisfaire aux obligations de transmission d'un exemplaire au Procureur de la République.

L'ALSH fonctionnera cette année encore aux vacances de printemps (5 jours) et en juillet (3 semaines) espérant un succès similaire à celui de 2023.

La CCFL accompagne toujours précieusement la commune au travers la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation.

Concernant les produits des services, une augmentation notamment des tarifs de location de salles et de cantine ont été adoptés lors du Conseil Municipal de février 2024.

**La section de fonctionnement au BP 2024 s'équilibre à hauteur de 1 864 747.92 €.**

**2/ En section d'investissement**, le BP 2024 prévoit des crédits pour les travaux d'extension de la médiathèque.

L'aménagement et la sécurisation de l'accès piétonnier des familles se rendant à l'école et aux services péri et extrascolaires est également prévu : il consistera à la pose de clôtures rigides hautes et de portails le long du chemin menant entre les bâtiments et la signalisation horizontale et verticale des passages pour piétons sur la D916 et D122C. Un financement est attendu par l'Etat (DSIL), le Département du Nord (ASRDA) et la CCFL (fonds de concours).

La section d'investissement s'équilibre à 1 081 305.18 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **ADOPTER** par chapitre le budget primitif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2024

## 6. Attribution de subventions aux associations 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **ACCORDER** les subventions aux associations au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de **4 060.00 €** comme suit :

Nom de l'Association	Montant Subvention accordé pour 2023	Montant subvention demandé pour 2024	Montant Subvention accordé pour 2024
Amicale des Donneurs de sang	60,00 €	100,00 €	60,00 €
Anciens Combattants	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Association des Parents d'Elève Ecole St Exupéry	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Club de Gymnastique	400.00€	450,00 €	450,00 €
Club des Aînés	300,00 €	350,00 €	300,00 €
Club Pétanque	300.00€	300,00 €	300,00 €
Danse Lab	300.00€	350,00 €	300,00 €
Des Paysages, des Jardins et des Hommes	900,00 €	1 200,00 €	950,00 €
OMAF	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Sepas dma faute	250,00 €	500,00 €	250,00 €
Société de chasse	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Comité Flandre-Lys du Souvenir Français	50.00€	50,00 €	50,00 €
Club Couture	150.00€	-	-
Jardins Bio-Nature	80.00€	-	-
Les gabiers de la Lys	250.00€	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 340.00€</b>	<b>5 200.00 €</b>	<b>4060.00 €</b>

- **INSCRIRE** cette dépense au budget 2024 de la commune au compte 65748 – Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

## 7. Attribution de subventions aux personnes de droit privé 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de :

**(15 voix POUR)**

- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la prime à la capture versée aux piégeurs à 1.50 € par queue de ragondin ou de rat musqué piégé,
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune aux voyages scolaires des collégiens et lycéens domiciliés à Haverskerque à 25 € par enfant et par séjour de trois jours minimum ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune à la réalisation d'aqueduc pour l'accès aux nouvelles constructions (sous réserve de leur conformité aux normes et diamètre imposés – drains de 400 et sur présentation de justificatifs) à 100 € ;
- **FIXER**, la participation de la commune au diplôme du BAFA à 250 € par an et par stagiaire, sur demande motivée et sous conditions d'engagement auprès de l'ALSH communal pour une durée de trois ans, dans la limite de 500 € ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, l'allocation de vétérance accordée aux anciens sapeurs-pompiers de la commune à 31 € par bénéficiaire ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune pour l'année scolaire au titre du prêt des livres aux lycéens haverskerquois scolarisés au Lycée Anatole France de Lillers à 22 € par élèves ;
- **AUTORISER** le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour l'application de la présente délibération.
- **INSCRIRE** ces dépenses au budget de la commune au compte 65748 – Subventions aux autres personnes de droit privé.

## 8. Etat récapitulatif des indemnités des élus pour 2024

Information non soumise au vote

Pour les élus de la commune, l'état est le suivant :

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL)		
	Indemnités de fonction perçues (€)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues (€)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
BLERVAQUE PHILIPPE	7 056.96			2 433.48		
DURETETE JUSTINE	2 920.08					
DURUT JOCELYNE	19 954.14			10 220.40		
GOEDGEBUER CATHERINE	2 920.08					
ROLIN EDDY	7 056.96					
VASSEUR VIRGINIE	2 920.08					
WALBROU CLEMENT	2 920.08					
WILLEMS CATHERINE	7 056.96					

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec la CCFL pour la création et la maintenance de chasses aux trésors géolocalisées sur les communes de la CCFL
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## **9. Autorisation de sollicitation du FIIT**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :**  
**(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** la sollicitation du fond d'intervention inondation tempête de la région HAUTS DE France

## **10. Convention cadre régissant les rapports entre la CCFL et la commune pour l'exercice de la compétence voirie – Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :**  
**(15 voix POUR)**

- **APPROUVER** les modifications de la convention cadre ci annexée régissant les rapports entre la CCFL et ses communes membres pour l'exercice partagé de la compétence voirie ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **11. Convention de partenariat relative au déploiement des parcours santé et sportifs – Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :**  
**(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec la CCFL pour la mise en place d'un parcours santé et sportif sur le territoire de la commune ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **12. Convention relative à la sécurisation de deux passages piétons et à leur et à leur entretien ultérieur – Autorisation de signature**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec le Département du Nord pour la sécurisation et l'entretien de 2 passages piétons situés rue du onze novembre et rue du bellot.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## **13. Avis du conseil municipal sur le plan de protection de l'atmosphère de la métropole de Lille et du Bassin Minier**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à la majorité de :**

**(11 voix POUR, 1 voix CONTRE, 3 ABSTENTION)**

- **DONNER** un avis favorable au plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du Bassin Minier

**14. TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB).**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de l'ADVB auprès du Département du Nord pour l'année 2024 ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

**15. CONVENTION RELATIVE A LA POSE DE REPERES DE CRUE PAR LE SYMSAGEL**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec le SYMSAGEL concernant la fourniture et la pose de repères de crue.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29/03/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2023	Adopté à l'unanimité
1. Fiscalité 2024	Adopté à l'unanimité
2. Vote du compte de gestion 2023 – Ville	Adopté à l'unanimité
3. Vote du compte administratif 2023 - Ville	Adopté à l'unanimité
4. Affectation des résultats 2023 - Ville	Adopté à l'unanimité
5. Vote du budget primitif 2024 - Ville	Adopté à l'unanimité
6. Attribution de subventions aux associations 2024	Adopté à l'unanimité
7. Attribution de subventions aux personnes de droit privé 2024	Adopté à l'unanimité
8. Etat récapitulatif des indemnités des élus pour 2024	Adopté à l'unanimité
9. Autorisation de sollicitation du FIIT	Adopté à l'unanimité
10. Convention cadre régissant les rapports entre la CCFL et la commune pour l'exercice de la compétence voirie – Autorisation de signature	Adopté à l'unanimité

11. Convention de partenariat relative au déploiement des parcours santé et sportifs – Autorisation de signature	Adopté à l'unanimité
12. Convention relative à la sécurisation de deux passages piétons et à leur et à leur entretien ultérieur – Autorisation de signature	Adopté à l'unanimité
13. Avis du conseil municipal sur le plan de protection de l'atmosphère de la métropole de Lille et du Bassin Minier	Adopté à l'unanimité
14. TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB).	Adopté à l'unanimité
15. CONVENTION RELATIVE A LA POSE DE REPERES DE CRUE PAR LE SYMSAGEL	Adopté à l'unanimité